

Panorama 2024

de la finance à impact



Table des matières

ÉDITO	3
NOUVEAUTÉ : Intégration des acteurs de l'investissement coté	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE	6
1.1 - Périmètre retenu	6
1.2 - Limites	7
2 TAILLE DU MARCHÉ DE LA FINANCE À IMPACT	8
2.1 - Les acteurs de la finance à impact	8
2.2 - Les chiffres clés de la finance à impact	9
3 LES STRATÉGIES MISES EN PLACE PAR LES ACTEURS DE LA FINANCE À IMPACT	10
3.1 - Les financements réalisés	10
3.2 - Les objectifs d'impact poursuivis	13
3.3 - Les méthodes de gestion de l'impact	15
4 DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE	21
4.1 - Perception des défis et des perspectives de croissance	21
4.2 - Appels à l'action	22
ANNEXES	23
Glossaire	23
Études de cas	24
Liste des acteurs inclus dans le Panorama de la Finance à Impact 2024	32
REMERCIEMENTS	33

Édito

La 2^e édition du **Panorama de la Finance à Impact 2024** reflète la croissance de notre marché, celui de l'investissement à impact social et environnemental. Une croissance maîtrisée qui s'appuie sur des données fiables et la crédibilité d'une définition exigeante portée par nos organisations, [FAIR](#), le [Forum pour l'Investissement Responsable \(FIR\)](#) et [France Invest](#).

Ce Panorama 2024 aspire à illustrer l'extension de la finance à impact à la finance cotée en y **intégrant pour la première fois des fonds cotés**. C'est une nouvelle étape importante car

l'engagement des acteurs de la finance cotée est essentiel pour la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la construction d'une société plus juste et plus durable, objectif auquel contribue la finance à impact.

Cette nouvelle étape qui réunit le monde du coté, du non coté et du solidaire est aussi l'occasion pour notre collectif d'adopter un nouveau nom : **GSG France for Impact Finance**. Nous soutenons l'organisation de notre marché autour du [GSG Impact](#) en portant une vision française d'un marché national devenu l'un des plus importants de l'Union Européenne.

Pour le GSG France for Impact Finance



Mathieu CORNIETI, président de la Commission Impact de **France Invest**

Lise MORET, présidente de la Commission Recherche du **FIR**

Thierry SIBIEUDE, président de **FAIR**

EN SAVOIR PLUS SUR LE GSG FRANCE FOR IMPACT FINANCE

Le GSG France for Impact Finance est né en 2013 et est copiloté depuis 2023 par FAIR, FIR et France Invest, dans le but de travailler collectivement à l'essor et à la promotion de la finance à impact. Il est partie prenante du GSG impact qui a été créé en 2015 par Sir Ronald Cohen à la suite des travaux de la « Social Impact Investment Taskforce » du G8. Ce réseau est actif dans plus de 50 pays et œuvre à réorienter les ressources pour créer un impact positif sur les objectifs de développement durable (ODD) et les enjeux climatiques.

Nouveauté : intégration des acteurs de l'investissement coté

Cette année, le FIR rejoint FAIR et France Invest pour offrir un cadre de collecte approfondi, incluant également un questionnaire dédié aux investissements cotés.

Cet exercice a été mené en s'appuyant sur les travaux conduits par le [FIR, France Invest et FAIR](#) entre 2019 et 2021, ainsi que ceux du groupe de travail de place mené sous l'égide de l'Institut de la finance durable (IFD). En offrant cette perspective, nous cherchons à approfondir la compréhension du marché et à démontrer l'intégration des critères d'impact par les investisseurs dans leurs stratégies d'investissement concernant les entreprises cotées.

Un groupe de travail pour intégrer les actifs cotés au Panorama

L'approche adoptée par le groupe de travail n'a pas seulement consisté à collecter des données, mais à établir un cadre permettant d'évaluer rigoureusement et de manière cohérente l'intégration des objectifs d'impact dans les stratégies d'investissement dans les actifs cotés.

Ce travail n'en est cependant qu'à ses débuts. L'ajout des investissements cotés au Panorama constitue une première étape dans un processus en constante évolution. Les prochaines éditions affineront les approches méthodologiques, en s'appuyant sur les retours d'expérience et l'évolution des dynamiques du marché. L'objectif est de continuer à approfondir cette analyse tout en répondant aux défis d'un marché en perpétuelle transformation.



Anne-Claire IMPERIALE, Directrice Durabilité - **Sycomore AM**

Lise MORET, Directrice Finance Durable et Investissement à Impact - **Banque Hottinguer**

Coline PAVOT, Responsable Recherche Investissement Responsable - **La Financière de l'Echiquier**

Sophie RAHM, Responsable de la Gestion à Impact - **Crédit Mutuel AM**

Résumé exécutif

L'échantillon se compose de **92 acteurs** (voir section 2.1) qui représentent **34,6 milliards d'euros** d'actifs sous gestion répartis dans **259 véhicules d'investissement** (voir section 2.2). **16,4 milliards** de ce capital sont investis dans des organisations avec un impact social ou environnemental avéré et mesuré (voir section 2.2), principalement sur le continent européen (voir section 3.1).

Concernant les ODD ciblés par les investissements :

- Les acteurs du non coté soutiennent les organisations à vocation environnementale avec **34** acteurs dont l'ODD principal a une dominance **environnementale** (ODD 7, 9, 11, 12, 13¹), **33** une dominance **sociale** (ODD 1, 3, 4, 6, 8, 10²) et **19** une dominance **généraliste**.
- Pour les actifs cotés, **21** véhicules ont une orientation environnementale, **16** ont des objectifs sociaux, et **11** ont des objectifs généralistes (voir section 3.2).

Concernant les attentes de rendements :

- Pour le non-coté, si 14 % des gestionnaires d'actifs ont des attentes de rendements au-dessus du marché, 34 % s'attendent à ce qu'ils soient significativement inférieures au taux du marché, tandis que 41 % sont en accord avec le marché.
- Pour le coté, 23 véhicules d'investissement ont des attentes de rendements au-dessus du marché et 22 sont en accord avec le marché (voir section 3.3).

La quasi-totalité des acteurs du non coté ayant répondu apporte un soutien non financier continu et approfondi dans les entreprises dans lesquelles ils investissent sur différentes thématiques telles que la performance sociale, la durabilité financière et les stratégies de financement.

Concernant les actifs cotés, le focus a été mis sur les pratiques d'engagement, considérées comme un levier pour atteindre des objectifs d'impact. Ainsi, sur les 48 fonds déclarés, 39 ont **formalisé une stratégie d'engagement spécifique en lien avec leur thèse d'impact** (voir section 3.3).

Les acteurs des actifs cotés et non cotés continuent de gérer et mesurer leur l'impact avec des cadres internationalement reconnus tels que celui proposé par les **PRI**³ (38 acteurs sur 64 ayant répondu) et les **SDG Impact Standards** (24 acteurs sur 64) (voir section 3.3).

¹ ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable, ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures, ODD 11 : Villes et communautés durables, ODD 12 : Consommation et production responsables, ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

² ODD 1 : Pas de pauvreté, ODD 3 : Bonne santé et bien-être, ODD 4 : Éducation de qualité, ODD 6 : Eau propre et assainissement, ODD 8 : Travail décent et croissance économique, ODD 10 : Inégalités réduites

³ <https://www.unpri.org/>

1 Périmètre et méthodologie

L'édition 2024 du Panorama de la Finance à Impact propose une analyse des pratiques de l'investissement à impact de membres de FAIR, France Invest et le FIR.

- Le questionnaire a été rempli par **86 membres de FAIR et de France Invest** incluant une diversité d'acteurs totalisant **211 véhicules** d'investissement à impact.
- Un questionnaire adapté aux enjeux de l'investissement dans les actifs cotés a également été rempli par **13 membres du FIR** totalisant **48 véhicules** d'investissement à impact.

Le cadre analytique de cette étude repose sur une **définition rigoureuse de l'investissement à impact**, articulée autour de trois piliers : **l'intentionnalité, l'additionnalité** et la **mesure de l'impact**. Cette définition, adoptée par France Invest, le FIR et FAIR en 2021, sert de fondement pour évaluer et comparer les différentes stratégies et performances des acteurs du marché. Ainsi, pour être éligible au panorama et afin d'éviter un double comptage, il a été demandé aux acteurs considérés de ne reporter que les investissements qui :

- **respectent les trois piliers de l'impact** (intentionnalité, additionnalité, mesure) ;
- sont réalisés par des **équipes opérant majoritairement en France** ;
- sont réalisés **sous forme directe** (exclusion des investissements réalisés dans d'autres véhicules d'investissement) dans l'univers non coté.

1.1 - Périmètre retenu

FAIR	France Invest	FIR
<p>Le périmètre de l'étude inclut 108 véhicules labellisés Finansol provenant de 43 structures distinctes. Le règlement du Label, modifié en 2023, s'appuie, notamment, sur les trois piliers de l'impact et sur les travaux du FIR, France Invest et FAIR ainsi que de l'IFD. 100% des véhicules et les données associées sont vérifiés et contrôlés annuellement lors de l'audit du Label. Afin d'éviter un double comptage, il a été procédé à des retraitements de données permettant de s'assurer une vision exhaustive et précise du marché. En outre des données fournies par Proparco et par le Département Cohésion Sociale et Territoriale de la Direction de l'Investissement de la Caisse des Dépôts et Consignations ont été intégrées au périmètre avec la même rigueur méthodologique.</p>	<p>Le périmètre de notre étude inclut 103 véhicules d'investissement à impact, issus de 43 structures membres de la Commission Impact de France Invest. Tous ces acteurs respectent rigoureusement les trois piliers de l'impact, selon la définition de l'investissement à impact de France Invest et du FIR de 2021, et ont adhéré à la Charte Impact de France Invest. De plus, les chiffres renseignés dans le questionnaire ont fait l'objet d'une validation croisée avec ceux publiés publiquement dans l'annuaire de la commission, assurant ainsi la fiabilité des données.</p>	<p>Le périmètre de l'étude inclut 48 véhicules d'investissement à impact, issus de 13 membres du FIR. Pour être éligible à figurer dans le panorama, les investissements devaient respecter les définitions de l'investissement à impact établies par les travaux du FIR, de France Invest et de FAIR ainsi que du groupe de place de l'Institut de la Finance Durable. Les réponses reçues ont été passées en revue une par une et lorsque cela était nécessaire, des entretiens ont été menés par l'équipe du FIR avec les répondants pour s'assurer qu'ils comprenaient bien le cadre dans lequel le panorama s'inscrivait. Un travail nécessaire dans la mesure où l'impact dans les investissements cotés n'est pas encore une matière stabilisée.</p>

Cette dynamique d'harmonisation avec les travaux européens et internationaux (Impact Europe, GSG Impact) favorise la comparabilité des données et le partage des bonnes pratiques à l'échelle globale. Les données présentées dans ce panorama correspondent aux chiffres arrêtés au 31/12/2023.

L'échantillon de l'étude a augmenté depuis l'an dernier. Cette année, 134 adhérents de FAIR, France Invest et du FIR ont été invités à participer à l'exercice et 92 structures ont effectivement pris part à l'étude soit un taux de participation de près de 70 %. L'année dernière, sans les membres du FIR, 66 acteurs avaient répondu à l'appel.

1.2 - Limites

La collecte, reposant sur des déclarations volontaires, présente des biais potentiels en termes de qualité et d'exhaustivité des données. L'ajout des investissements cotés complique la comparaison inter-annuelle, rendant les tendances moins évidentes à analyser. Ces limites nécessitent un effort continu pour affiner les méthodes de collecte, élargir la participation des acteurs et améliorer la compréhension du marché.

L'intégration des investissements cotés dans cette édition du Panorama de la Finance à Impact marque une avancée importante. L'exercice reste cependant en cours d'évolution. Le questionnaire qui a été élaboré n'est pas définitif et les travaux se poursuivent afin qu'il puisse toujours mieux saisir la réalité du marché lors des prochaines éditions. L'absence de norme commune, la diversité des initiatives nationales et internationales, ainsi que la nécessité de démontrer et préciser l'additionnalité, notamment via l'engagement actionnarial, constituent des défis majeurs pour lesquels la communauté s'efforce d'avancer.

2 Taille du marché

2.1 - Les acteurs de la finance à impact

En 2023, le nombre de répondants s'élève à 92, marquant une augmentation par rapport aux 66 acteurs de 2022⁴. Parmi ces 92 acteurs, 79 investissent exclusivement dans des actifs non cotés (principalement en direct), 6 dans des actifs cotés uniquement, et 7 dans les deux segments.

Type d'actifs	Nombre	Direct	Indirect	Direct et Indirect
Non coté uniquement	79	56	3	20
Coté uniquement	6	-	-	-
Non coté et coté	7	4		3

Table 1 : Répartition des acteurs par classes d'actifs

Parmi les 92 acteurs, on note une forte représentation de sociétés de gestion généralistes (38) et de gestionnaires de fonds à impact (34).

Sur les 13 participants dans les actifs cotés, 12 sont des sociétés de gestion généralistes, et un répondant s'est déclaré gestionnaire de fonds d'investissement pour une société cotée. Cette surreprésentation doit être interprétée avec précaution car elle résulte en grande partie de l'échantillonnage qui reflète les membres du FIR éligibles à l'étude plutôt que d'une répartition structurelle dans le secteur.

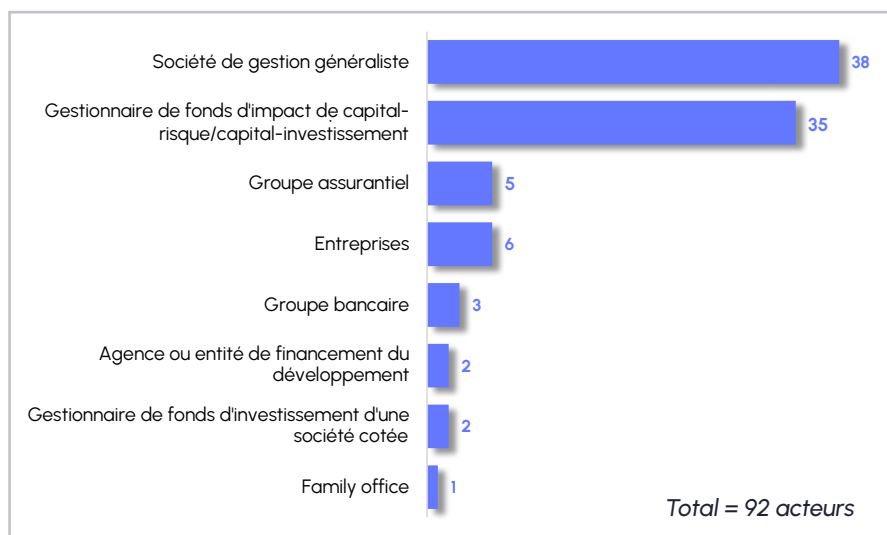


Figure 1 : Répartition des acteurs selon leur catégorie (total)

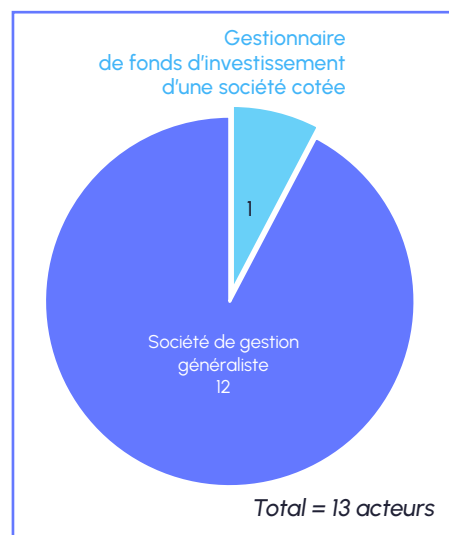


Figure 2 : Répartition des acteurs selon leur catégorie (coté)

⁴ A noter que cette année, de nouveaux répondants déjà membres du réseau en 2022, ont participé pour la première fois à cette collecte, influençant ainsi la taille de l'échantillon et la répartition des catégories d'acteurs.

2.2 - Les chiffres clés de la finance à impact :

Véhicules gérés – 259 véhicules

Ce terme fait référence aux fonds, programmes ou autres véhicules d'investissement à impact gérés par les répondants.

En 2023, **les 92 acteurs français de la finance à impact** inclus dans le Panorama géraient un total de **259 véhicules d'investissement à impact**, répartis entre **48 sur le segment coté** et **211 sur le segment non coté**. Ce chiffre marque une nette progression par rapport à 2022, où seuls 153 véhicules avaient été recensés, exclusivement sur le segment non coté.

- **Dans le non coté**, 51 acteurs détiennent un seul fonds, tandis que 13 en possèdent 2 et 12, 5 ou plus. Le nombre de fonds détenus varie également, allant de 1 à 14 fonds à impact maximum.
- **Dans le coté**, parmi les 48 fonds à impact recensés, le nombre de fonds par acteur varie considérablement, de 1 à 11. 8 acteurs possèdent au moins 2 fonds à impact, tandis que 5 acteurs ne détiennent qu'un seul fonds.

Actifs sous gestion – 34,6 milliards d'euros

Le capital sous gestion comprend à la fois le capital investi/prêté et le capital disponible à investir/prêter avec l'intention de générer un impact social ou environnemental en même temps qu'un rendement financier.

Les actifs sous gestion en 2023, représentaient approximativement **34,6 milliards d'euros**, répartis comme suit :

- **21,2 milliards d'euros** dans le **non coté**, soit un montant supérieur à celui estimé en 2022.
- **13,4 milliards d'euros** sur le **segment coté**

À titre comparatif, le niveau d'encours total s'élevait à la fin de l'année 2022 à 4 570 milliards d'euros selon l'AMF soit 0,76 % de l'encours total. L'encours prévisionnel de 2023 était estimé à 17,9 milliards d'euros pour les actifs non cotés. Cependant, il est essentiel de noter que cette hausse est partiellement attribuable à un échantillon comprenant de nouveaux répondants, dont une majorité d'acteurs historiques qui n'avaient pas participé à la collecte précédente.

Capital investi – 16,4 milliards d'euros

Le capital investi correspond, sur le montant des capitaux gérés, au montant des capitaux qui ont été investis dans des organisations, des projets et/ou des actifs dans l'intention de générer un impact social ou environnemental en même temps qu'un rendement financier.

En 2023, le capital investi par ces acteurs s'élève à **16,4 milliards d'euros** permettant le soutien d'environ **13 800 organisations** avec un impact social ou environnemental avéré et mesuré.

Nouveaux Investissements – 4,2 milliards d'euros

Les nouveaux investissements équivalent aux investissements réalisés dans l'année.

Les nouveaux investissements réalisés dans l'année atteignent **4,2 milliards d'euros**, permettant de financer près de **2 400 organisations**.

⁵ AMF. (2024). Chiffres clés 2022 de la gestion d'actifs.

3 Les stratégies mises en place

3.1 - Les financements réalisés

• Types de financement et classes d'actifs

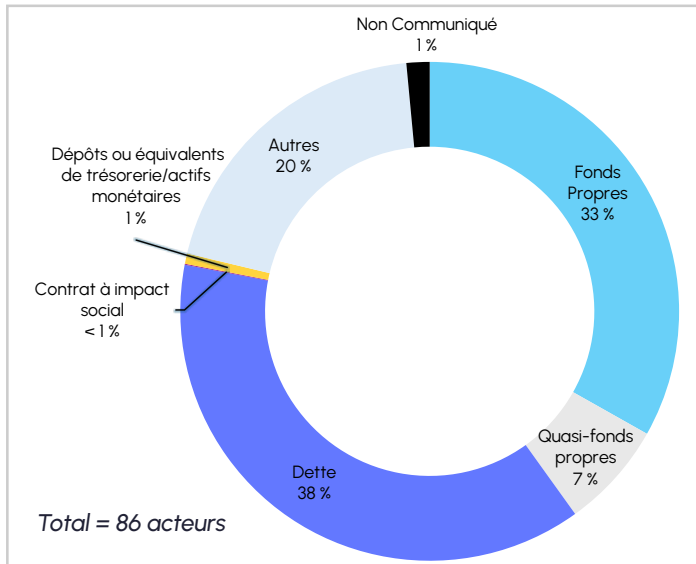


Figure 3 : Répartition du capital investi selon l'outil de financement utilisé (non coté)

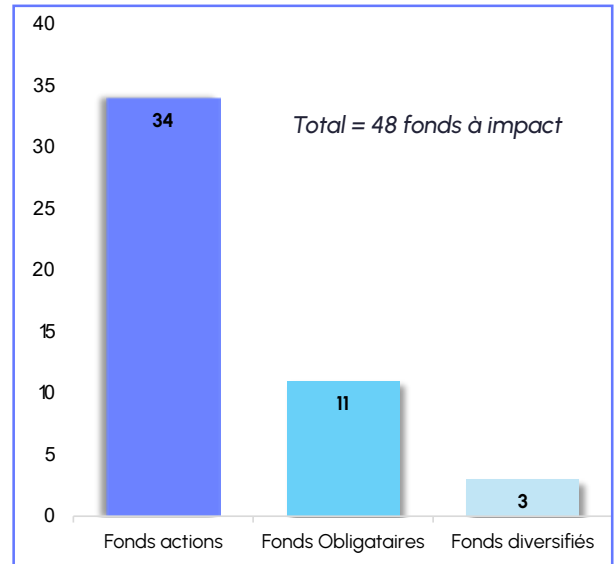


Figure 4 : Typologie des fonds (cotés)

Les acteurs de la finance à impact en France utilisent divers moyens pour financer leurs projets. En 2023, sur le segment du non coté ces financements provenaient :

- des dettes à hauteur de **38 % du total**, contre 29 % en 2022 ;
- des fonds propres à hauteur de **33% du total**, contre 53 % en 2022.

Une minorité des financements sont effectués via des dépôts ou équivalents de trésorerie/actifs monétaires ou encore des contrats à impact social.

Parmi les investissements cotés, 62 % de l'encours se concentre sur **34 fonds actions**, suivis de **11 fonds obligataires** (34 %) et **3 fonds diversifiés**⁶ (3 %). Cette variété permet de répondre à différents niveaux de risque et de rendement tout en poursuivant divers objectifs d'impact. En 2024, il est prévu que le nombre de fonds à impact atteigne 51. En ce qui concerne plus particulièrement les fonds obligataires, ils se distinguent par leur engagement envers des projets avec un impact social et environnemental avéré et mesuré. Parmi les acteurs détenant ces fonds :

- **5 acteurs** ont déclaré détenir des **obligations vertes**⁷, destinées à financer des projets de transition écologique.
- **3 acteurs** ont investi dans des **obligations sociales**⁸, qui soutiennent des initiatives liées à des problématiques sociales telles que la santé, l'éducation, et l'accès au logement.
- **2 acteurs** détiennent des **obligations durables**⁹, intégrant des objectifs environnementaux et sociaux.
- **2 acteurs** possèdent des **obligations d'émetteurs à impact**¹⁰, émises par des entités dont les activités ont un impact direct et mesurable sur la société ou l'environnement. Et 3 de ces acteurs, détiennent au moins 2 de ces différentes obligations.
- **2 acteurs** possèdent à la fois des obligations vertes, sociales et durables.

⁶ Un fonds diversifié ou également appelé fonds multi-actif est un OPC investi dans différents types d'actifs (actions, obligations, monétaires...).

⁷ Obligations répondant aux caractéristiques des Green Bonds Principles de l'ICMA

⁸ Obligations répondant aux caractéristiques des Social Bond Principles de l'ICMA

⁹ Obligations répondant aux caractéristiques des Sustainability-linked Bond Principles de l'ICMA

¹⁰ Certains émetteurs peuvent avoir une activité à impact positif, dès lors, investir dans des obligations de ce type d'émetteur pourrait être considéré comme un investissement à impact. Il n'y a cependant pas de définition communément acceptée aujourd'hui de ce que serait un émetteur à impact, le questionnaire a donc laissé la possibilité aux répondants de donner leur propre définition s'ils possédaient ce type d'obligation

• Clientèle et provenance des fonds

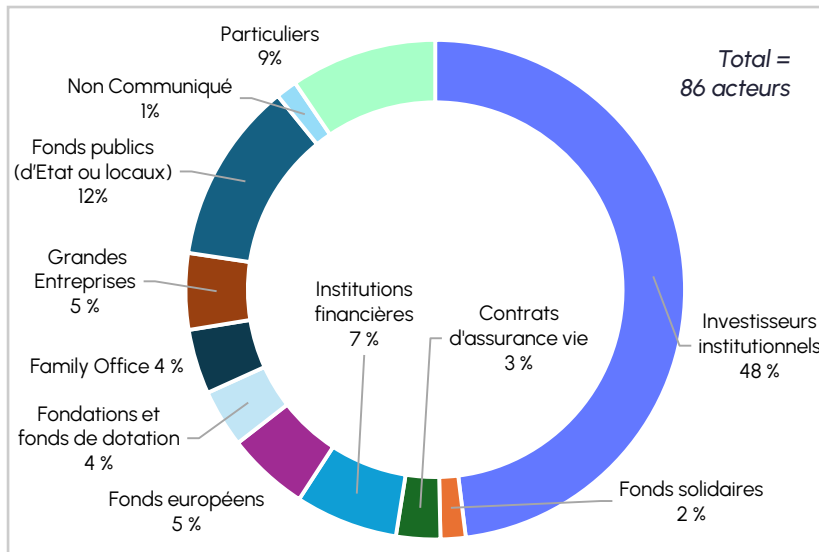


Figure 5 : Répartition des encours selon le type de client (non coté)

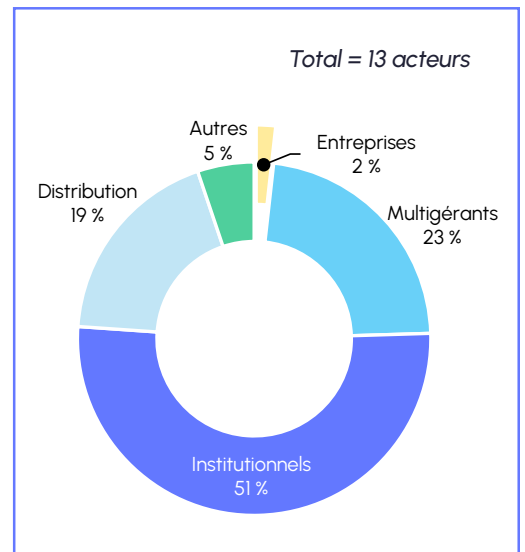


Figure 6 : Répartition de l'encours selon le type de client (coté)

Les actifs non cotés sont majoritairement détenus par des **investisseurs institutionnels (48 %)**, tandis que **les fonds publics en détiennent 12 %**.

Pour les actifs cotés, **51 % des encours proviennent d'investisseurs institutionnels, 23 % de clients multigérants et 19 % de la distribution.**

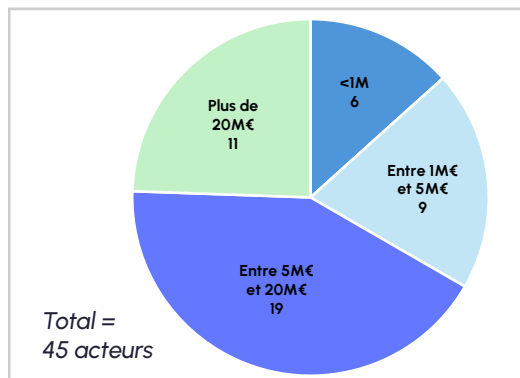


Figure 7 : Répartition des tickets d'investissement (fourchette haute)

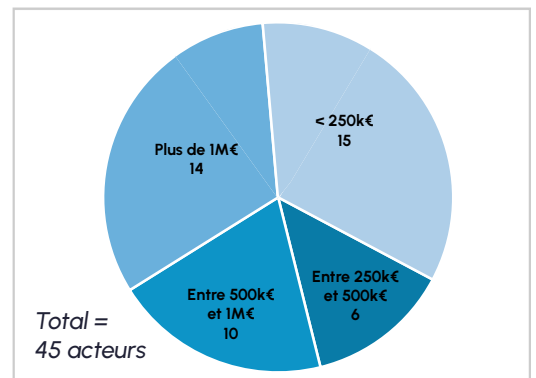


Figure 8 : Répartition des tickets d'investissement (fourchette basse)

Concernant les montants des tickets, sur le secteur du non-côté, le ticket le plus élevé atteint 118 millions d'euros, avec une répartition notable selon les montants. Sur les 45 répondants :

- 6 investisseurs sur 45 émettent des tickets inférieurs à 1 million d'euros.
- 9 investisseurs se positionnent sur des tickets entre 1 et 5 millions d'euros.
- 19 investisseurs interviennent dans la tranche de 5 à 20 millions d'euros.
- 11 investisseurs dépassent les 20 millions d'euros

Il y a une grande diversité de montants, incluant davantage d'investissements importants. Quant à la fourchette basse des tickets, la répartition montre une concentration notable des tickets inférieurs à 250 000 euros.

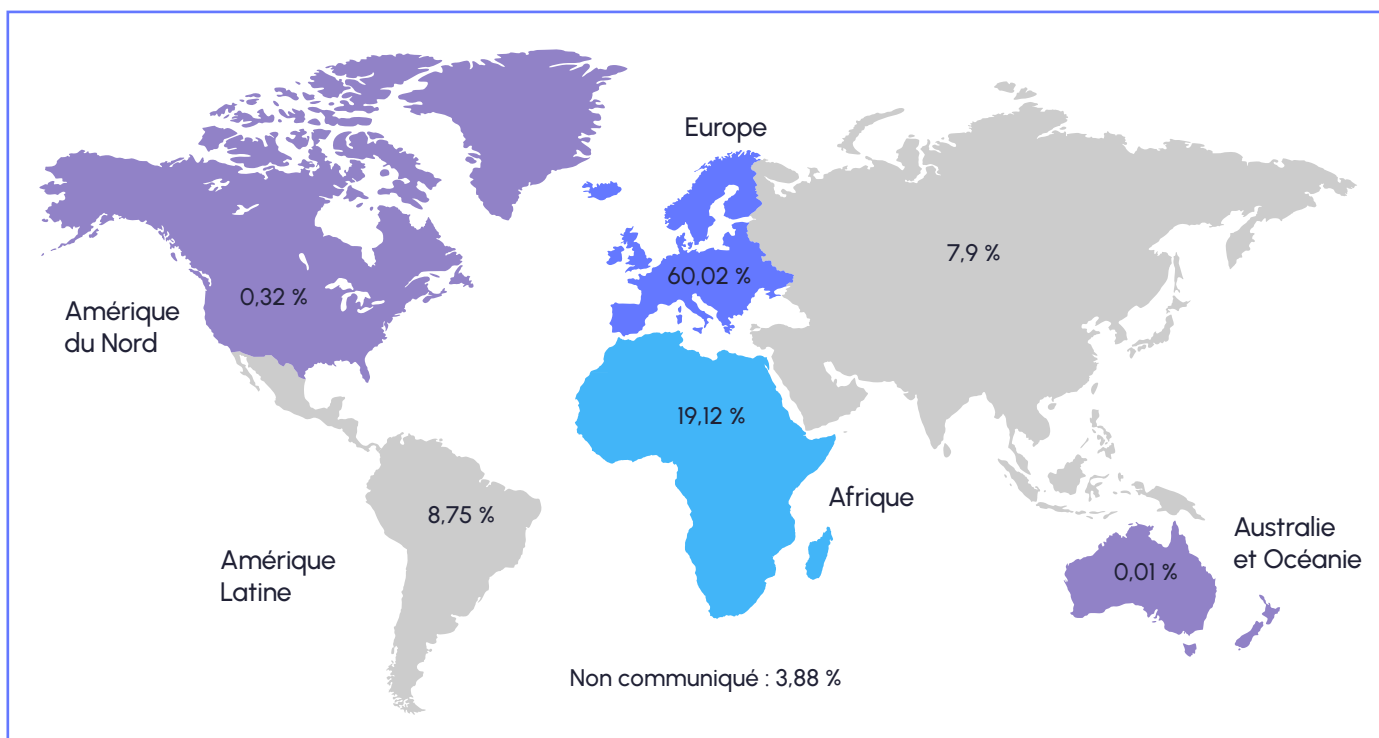
• Répartition géographique

En matière de répartition géographique des investissements en finance à impact dans le secteur du non-côté, une nette prédominance de l'Europe est constatée, celle-ci captant 60 % des investissements.

En excluant les investissements réalisés par Proparco, l'Europe reste dominante avec environ 90 % des investissements, tandis que les parts dirigées vers d'autres régions, comme l'Asie, l'Afrique et l'Amérique Latine, diminuent significativement (voir tableau ci-dessous).

Localisation	Part	Part (hors Proparco)
Australie & Océanie	0,01 %	0,01 %
Asie	7,9 %	0,51 %
Europe	60,02 %	89,92 %
Afrique	19,12 %	2,93 %
Amérique Latine	8,75 %	0,23 %
Amérique du Nord	0,32 %	0,49 %
Non communiqué	3,88 %	5,91 %
Total	100 %	100 %

Table 2 : Répartition du canal investi selon la destination géographique



3.2 - Les objectifs d'impact poursuivis

• Objectifs de Développement Durable (ODD) ciblés

Plusieurs ODD sont ciblés par les investisseurs à impact. Sur le segment non coté, les ODD les plus mis en avant :

- ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique) ciblé par 15 acteurs.
- ODD 8 (Travail décent et croissance économique) déclaré comme ODD principal par 14 répondants.
- ODD 10 (Inégalités réduites) ciblé en premier par 10 répondants.
- ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ciblé par 8 acteurs (à noter que ce dernier est l'ODD le plus ciblé parmi les acteurs d'actifs cotés, voir ci-dessous)



Figure 9 : Répartition de l'ODD principal ciblé (non coté)

Sur le segment coté, il est rare qu'un fonds cible spécifiquement un ou deux ODD. Parmi les 48 fonds recensés, seuls **19** se concentrent sur des **ODD précis**, principalement les ODD 7 et 13. Les **29 autres fonds** n'ont pas déclaré de ciblage spécifique et privilégient une approche **multi-ODD** avec une orientation environnementale, sociale ou généraliste.

En détail :

- **21 fonds** adoptent une orientation environnementale,
- **16 fonds** une orientation sociale,
- **11 fonds** une orientation généraliste.

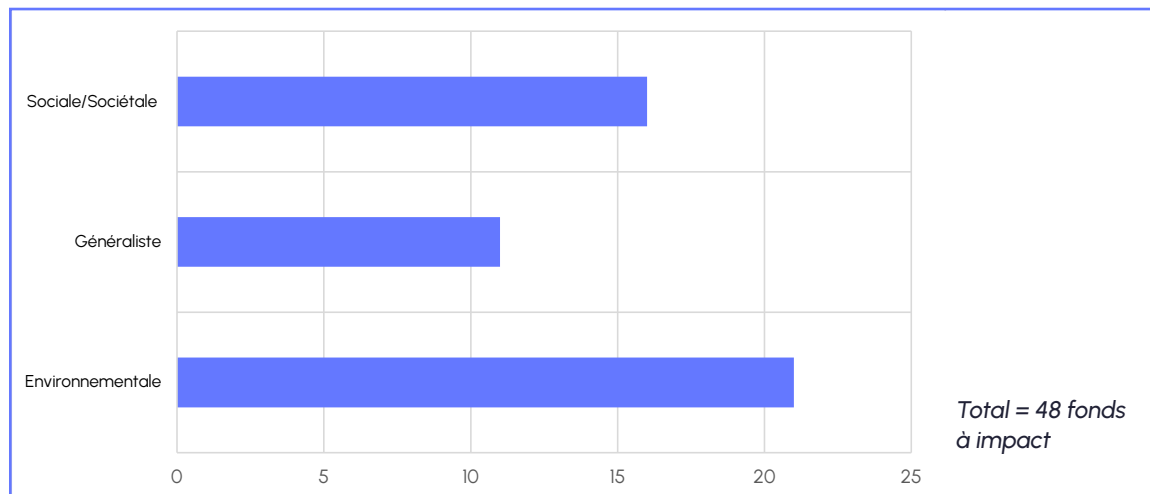


Figure 10 : Répartition de l'orientation visée des fonds multi-ODD (coté)

• **Bénéficiaires finaux**

En matière de **bénéficiaires finaux**, dans le segment du non-côté, les catégories les plus ciblées sont les suivantes :

- **L'environnement**, la catégorie la plus représentée.
- **Les personnes en situation de pauvreté.**
- **Les personnes sans emploi.**

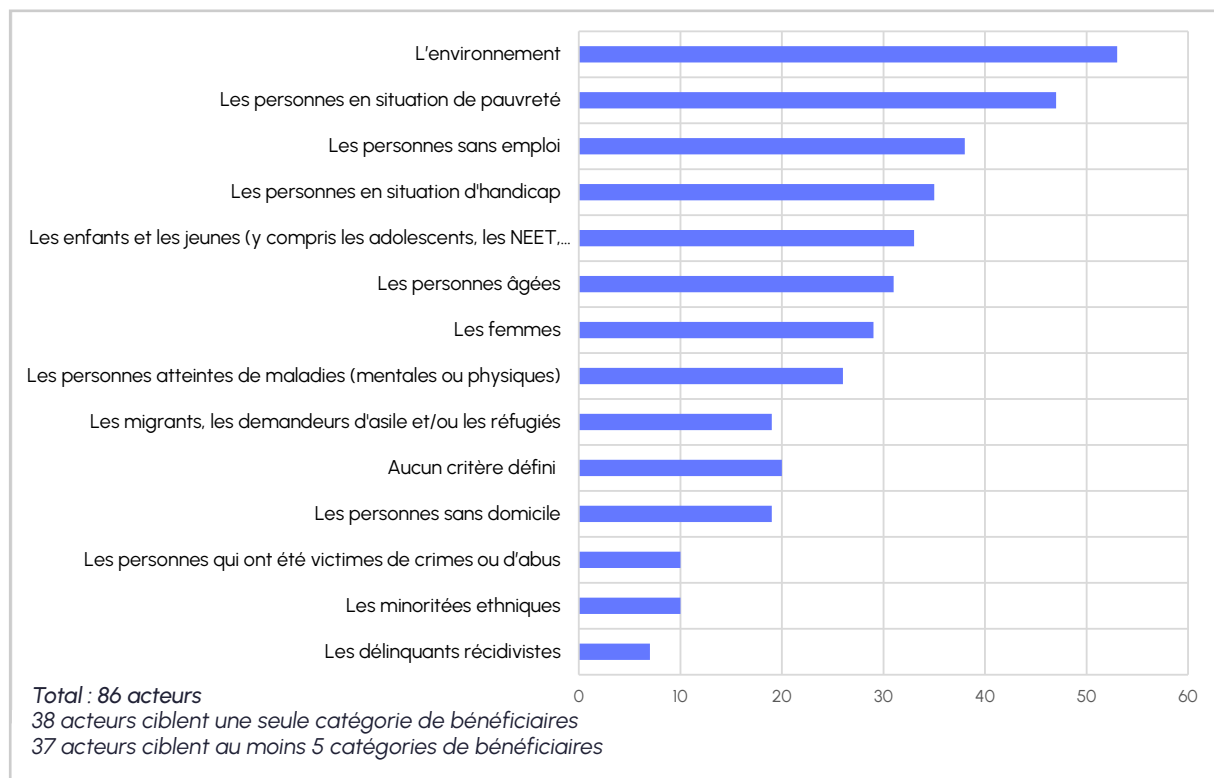


Figure 11 : Présentation des bénéficiaires finaux ciblés (non coté)

3.3 - Les méthodes de gestion de l'impact

• Attentes en termes de rendement financier

Parmi les 86 acteurs ayant répondu sur le segment du non-côté :

- **35** visent un rendement financier **aligné avec celui du marché** traditionnel.
- **29** acceptent des **rendements inférieurs**, dont 21 de manière modérée et 8 de manière significative.
- **12** cherchent à obtenir **des rendements supérieurs** au marché traditionnel.

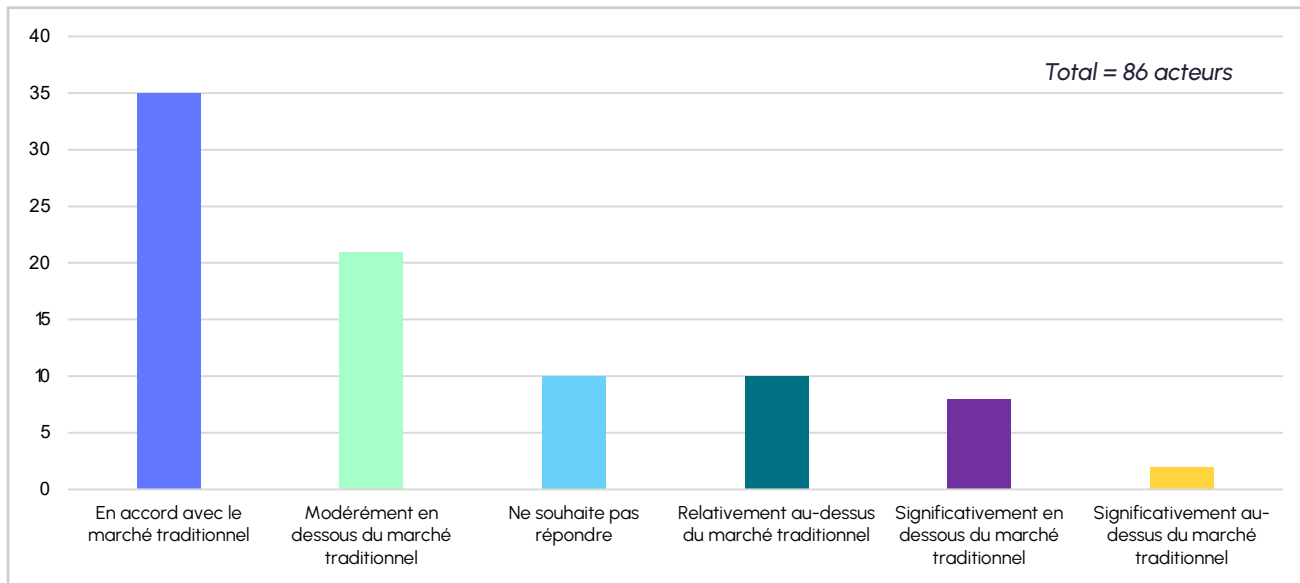


Figure 12 : Répartition des attentes de rendement financier (non coté)

Les données recueillies sur **le segment du coté** révèlent que la majorité des fonds à impact visent des rendements alignés ou légèrement supérieurs à ceux du marché traditionnel. Parmi les 48 répondants :

- **22** fonds recherchent des rendements **conformes au marché traditionnel**.
- **23** fonds visent des **rendements supérieurs** à ceux du marché traditionnel.

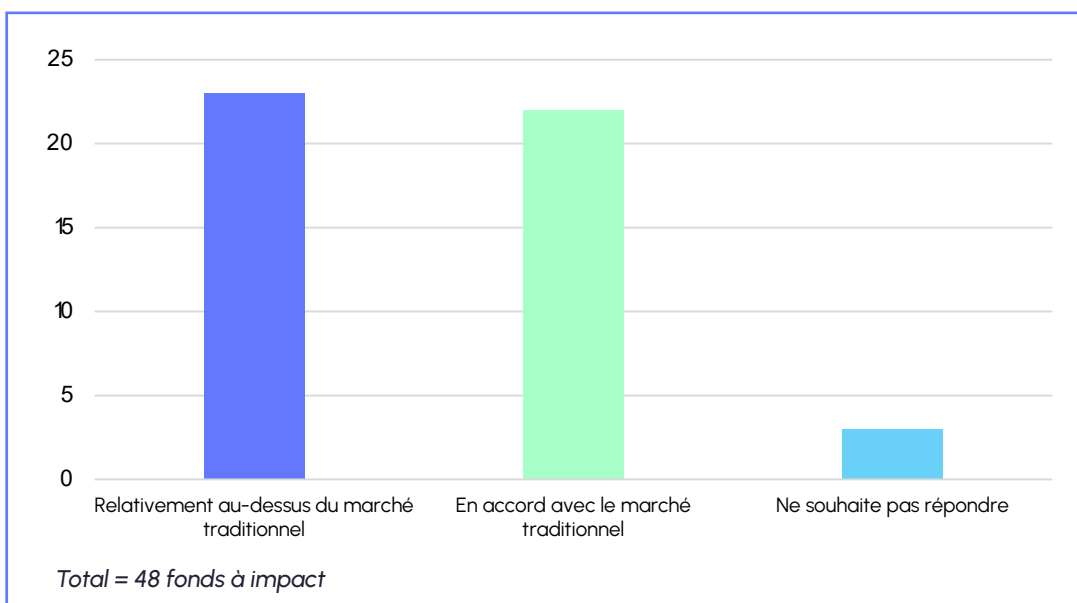


Figure 13 : Répartition des véhicules d'investissement selon le rendement financier attendu (coté)

• **Accompagnement extra-financier**

Les acteurs de la finance à impact **non cotée** ont renforcé leur soutien extra-financier, avec un focus particulier sur la performance sociale des projets.

Parmi les 70 répondants :

- **67** apportent un accompagnement non financier continu pour **améliorer la performance sociale et l'évaluation d'impact** des entreprises soutenues.
- **65** concentrent leurs efforts sur la **durabilité financière et la stratégie de financement**, afin de garantir la viabilité économique des projets à long terme.
- **62** offrent un **appui sur des enjeux organisationnels**,
- **65** sur des **questions stratégiques et opérationnelles**.

57 acteurs proposent les 4 accompagnements extra financier
 7 acteurs proposent 3 des 4 accompagnements
 4 acteurs proposent 2 accompagnements
 2 acteurs proposent uniquement 1 des 4 accompagnements

• **Référentiel de gestion de l'impact**

Les tendances observées cette année sont similaires à celles de l'année précédente en ce qui concerne les référentiels les plus utilisés (voir figure 14) :

- Le cadre défini par les **Principles for Responsible Investment (PRI)** reste l'outil le plus utilisé, avec **38 acteurs** l'adoptant.
- Les **SDG Impact Standards** sont utilisés par **24 acteurs**.

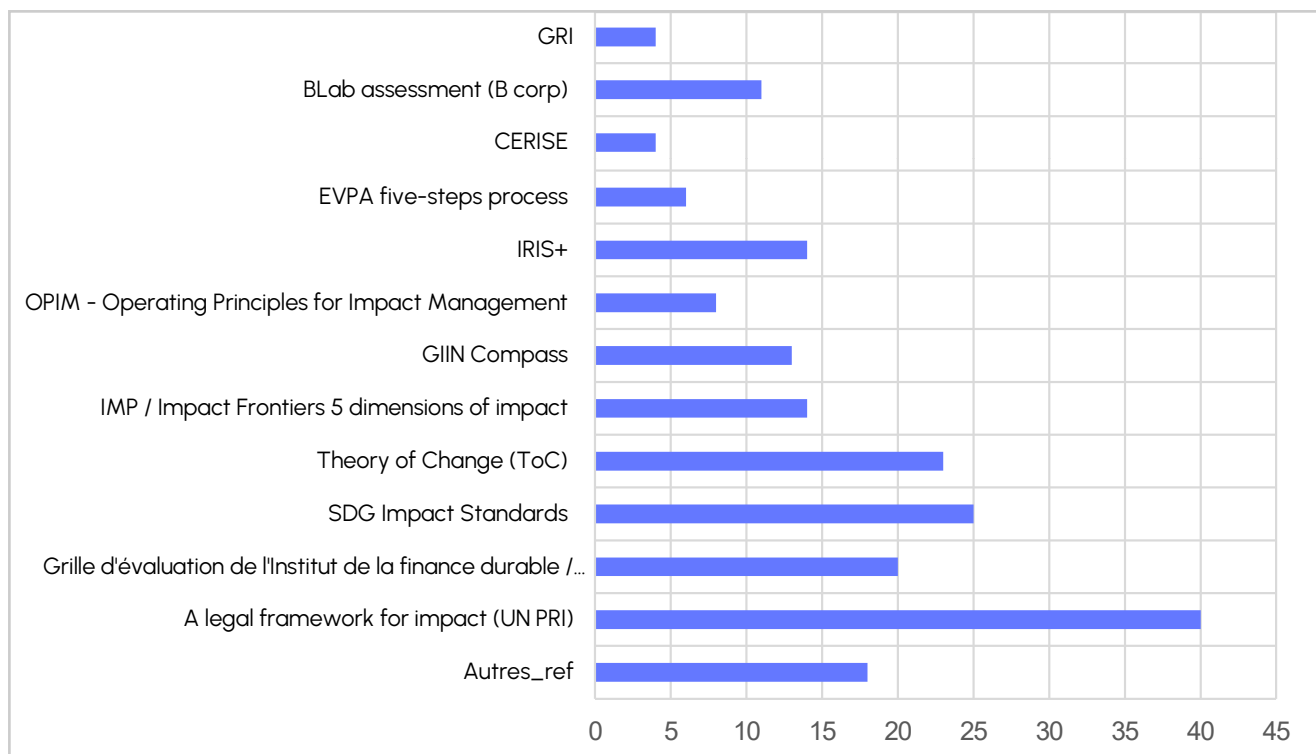


Figure 14 : Représentation des référentiels de gestion et mesure de l'impact utilisés (total)

Sur le segment des **actifs cotés**, presque tous les acteurs interrogés déclarent utiliser un référentiel :

- **12 acteurs** sur 13 utilisent soit des référentiels internes, soit des référentiels sectoriels.
- Parmi les **10 acteurs** qui adoptent des référentiels sectoriels, les PRI et la grille d'évaluation de l'IFD figurent parmi les plus prisés.

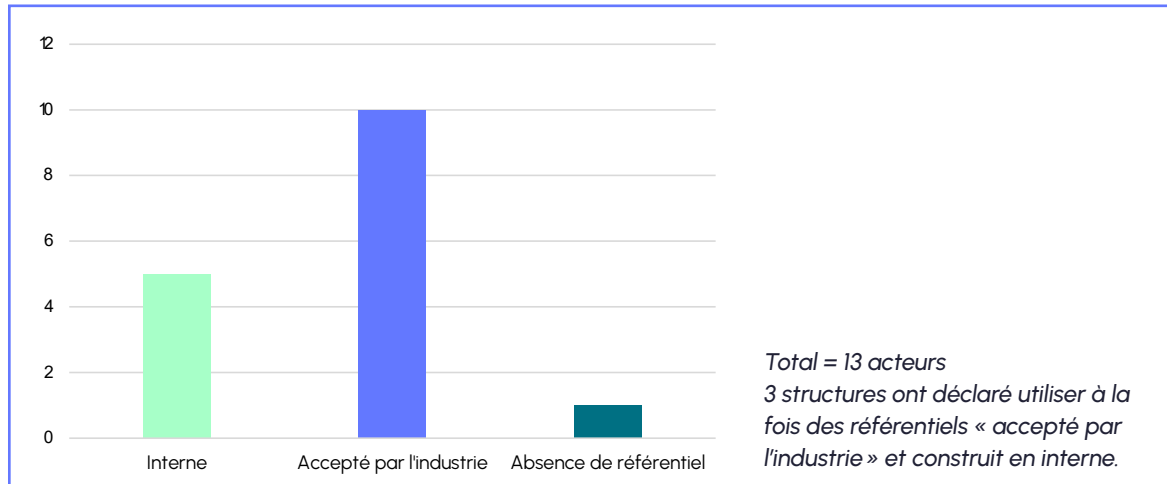


Figure 15 : Répartition des véhicules selon la méthode de construction d'un référentiel de mesure et gestion de l'impact (coté)

Par ailleurs, les labels de finance durable peuvent également représenter des cadres de référence pour les acteurs de l'investissement coté. S'ils ne portent pas du tout sur la finance à impact et qu'il n'en existe pas spécifiquement dédié à ce type d'investissement aujourd'hui, leurs référentiels commencent pour certains à intégrer quelques éléments liés à l'impact.

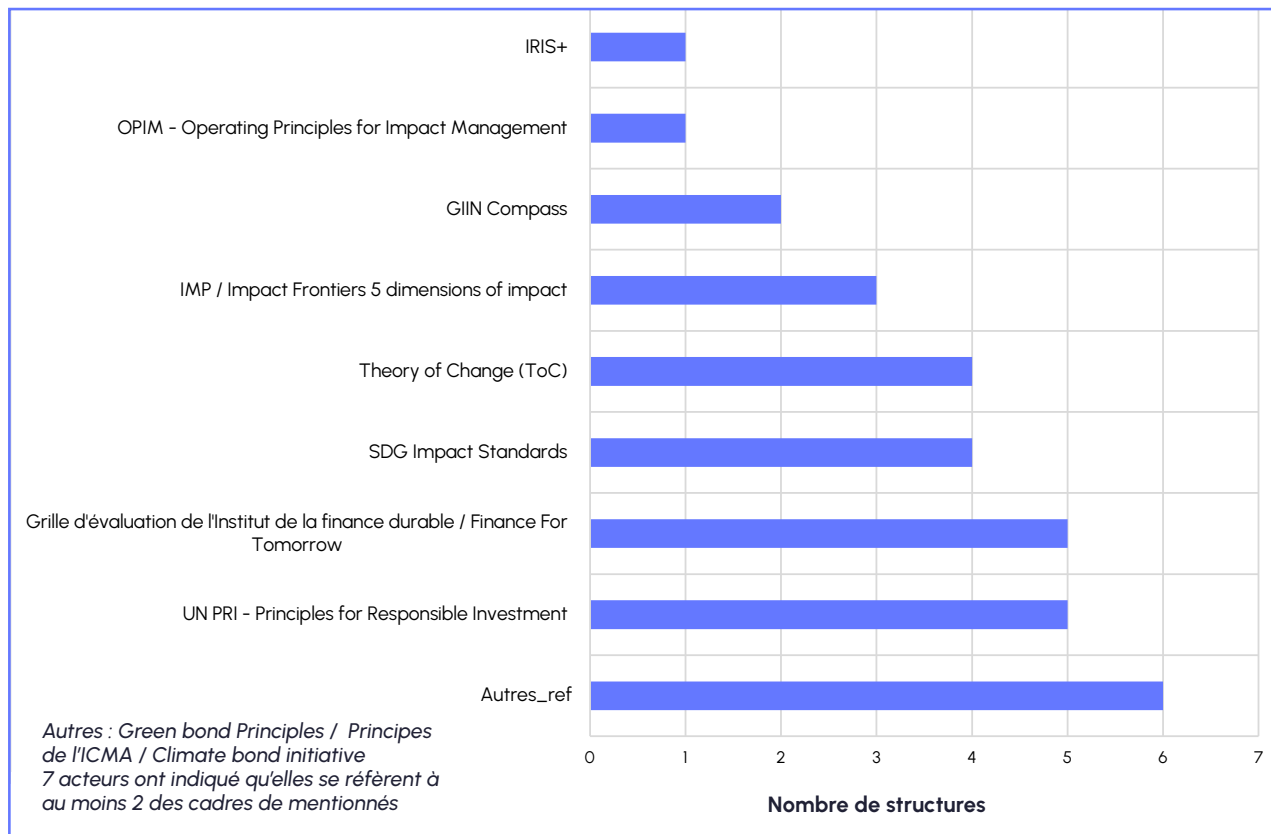


Figure 16 : Représentation des référentiels de gestion et mesure de l'impact utilisés (coté)

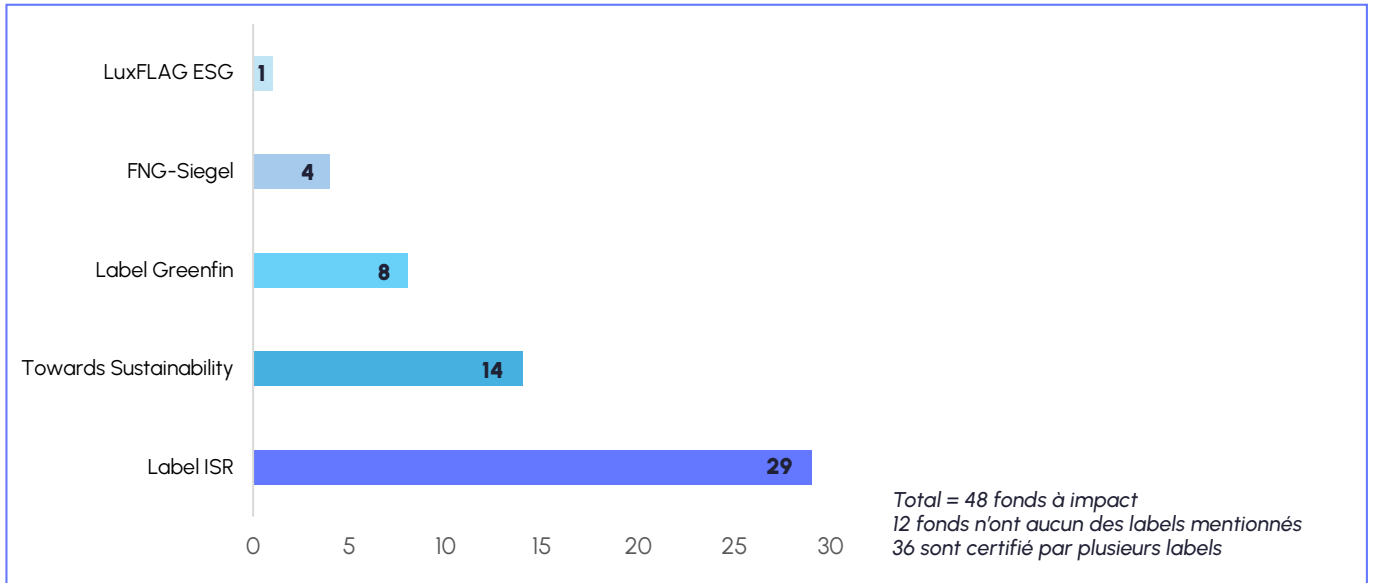


Figure 17 : Représentation des labels selon les fonds (coté)

• Alignement de l'intéressement financier avec les objectifs d'impact pour le segment du coté

Un autre élément particulièrement intéressant à suivre est l'alignement de l'intéressement financier des décisionnaires/gestionnaires sur les objectifs d'impact. Il est inscrit dans la définition adoptée en 2021 par FAIR, le FIR et France Invest comment devant être recherché et constitue une pratique courante dans le non coté (cf. Charte France Invest Impact). C'est pourquoi l'ensemble des répondants a été interrogé pour si de telles pratiques existaient.

Ainsi, un peu plus de la moitié des fonds (25) indiquent en effet intégrer effectivement des objectifs d'impact dans la politique de rémunération des décisionnaires/gestionnaires. Ces mécanismes d'intéressement varient, mais partagent une intention commune d'aligner la rémunération sur la performance en matière d'impact. Par exemple :

- Mise en place d'objectifs mesurables sur une période de trois ans, comme une augmentation de 10 points du score solutions net moyen pondéré du portefeuille ou la réalisation de 10 cas d'engagement réussis.
- Envisager de lier jusqu'à 50 % de la rémunération variable à des améliorations spécifiques d'indicateurs d'impact, tels que l'amélioration du score d'impact ou le taux d'engagement.

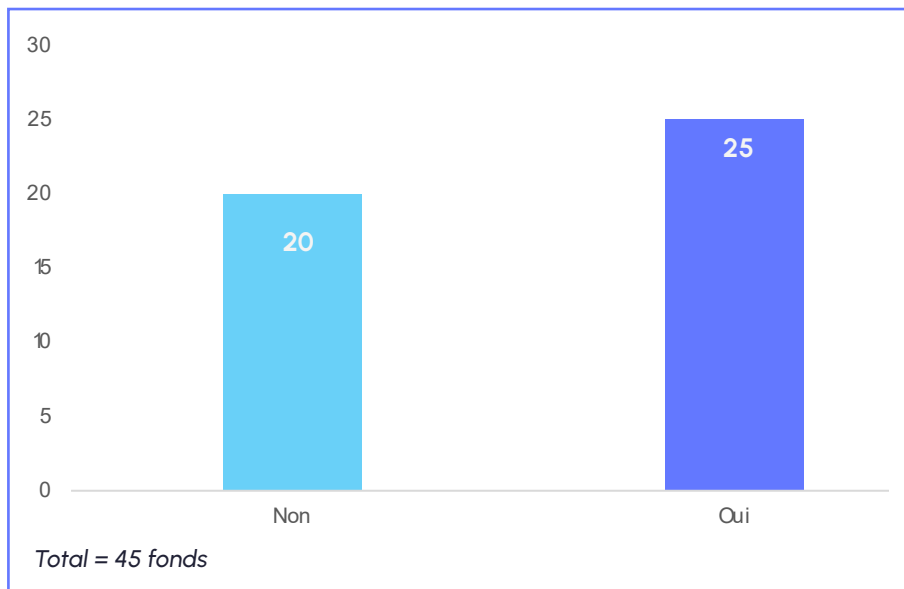


Figure 18 : intéressement financier sur les fonds cotés

Ces initiatives visent à renforcer l'alignement des intérêts des gestionnaires avec les objectifs d'impact des fonds, tout en assurant une intentionnalité claire dans leur démarche. Il est également à noter que certains mécanismes sont encore en cours de développement, reflétant un processus

d'évolution dans l'intégration des objectifs d'impact dans les politiques de rémunération. Ce processus est crucial pour garantir que la performance en matière d'impact devienne un facteur déterminant dans la gestion des fonds, contribuant ainsi à la crédibilité et à l'efficacité de la finance à impact.

• L'engagement actionnarial comme moyen d'atteindre des objectifs d'impact

L'engagement actionnarial est identifié comme un moyen pour les investisseurs dans les actifs cotés d'atteindre leurs objectifs d'impact. Plusieurs questions sur ces thématiques ont ainsi été posées pour identifier les pratiques existantes.

Une tendance claire se dégage pour les fonds à impact investissant dans des actifs cotés : la grande majorité des acteurs ayant des fonds à impact actions ont formalisé une stratégie d'engagement spécifique en lien avec leur thèse d'impact. Cette stratégie est généralement accompagnée d'objectifs bien définis, constituant une base solide pour piloter des améliorations significatives au sein des entreprises dans lesquelles ces fonds sont investis. C'est de façon logique moins le cas pour les fonds obligataires qui par définition ne vont pas avoir de stratégie d'engagement, bien qu'un répondant ait indiqué engager les émetteurs sur l'alignement avec les Green Bonds Principles dans le cadre de son fonds obligations vertes.

En matière de suivi de l'impact, une majorité des fonds dispose d'un système de contrôle rigoureux permettant de suivre l'évolution des activités d'engagement et de mesurer les progrès accomplis en regard des objectifs fixés. Ce suivi garantit que les actions entreprises restent cohérentes avec la thèse d'impact du fonds, assurant ainsi que les engagements pris produisent les effets escomptés. À la question de l'intégration des objectifs de la démarche d'impact dans la politique de vote du fonds, les réponses sont logiquement partagées dans la mesure où les politiques de vote s'appliquent en général au niveau de la société de gestion et rarement à celui des fonds pris de manière individuelle. Sur les 13 acteurs interrogés, 5 n'intègrent pas systématiquement les objectifs de leur démarche d'impact dans leur politique de vote, tandis que 6 le font (2 NA pour des fonds obligataires).

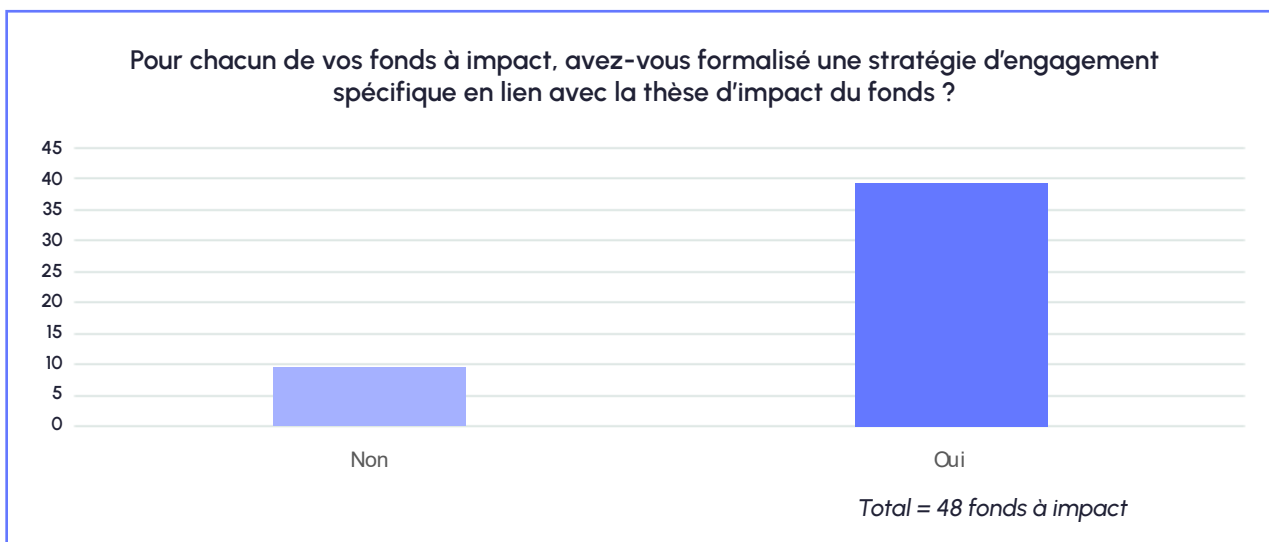


Figure 19 : Stratégies d'impact (coté)

4 Défis, opportunités et perspectives de croissance

4.1 - Perception des défis et des perspectives de croissance

• Défis identifiés par les acteurs de l'impact :

Des défis subsistent pour les investisseurs à impact :

- **Manque de comparabilité et de normes communes pour mesurer l'impact** des investissements, cité par **56 acteurs** comme un défi significatif.
- **Absence de standardisation dans la mesure et la gestion de l'impact**, identifié par **53 acteurs**.
- **Risque d'impact washing**, perçu comme un défi significatif par **46 acteurs**.

Ces enjeux s'inscrivent dans la continuité des défis identifiés l'année précédente, notamment l'amélioration des pratiques de mesure d'impact, la gestion du risque d'impact washing et la recherche d'un équilibre rendement/risque attendu.

Pour les gérants d'actifs cotés, les tendances sont similaires. Parmi les 13 répondants :

- **9 acteurs** signalent le **manque de normes et de comparabilité** comme un obstacle majeur
- **7 gérants** identifient le **cadre réglementaire** comme un défi significatif.
- **7 considèrent également le risque d'impact washing** comme un défi majeur.
- le **manque de structures intermédiaires** est aussi cité comme frein au développement du secteur.

Ces défis reflètent les besoins d'un cadre harmonisé et de standards robustes pour soutenir la croissance de la finance à impact.

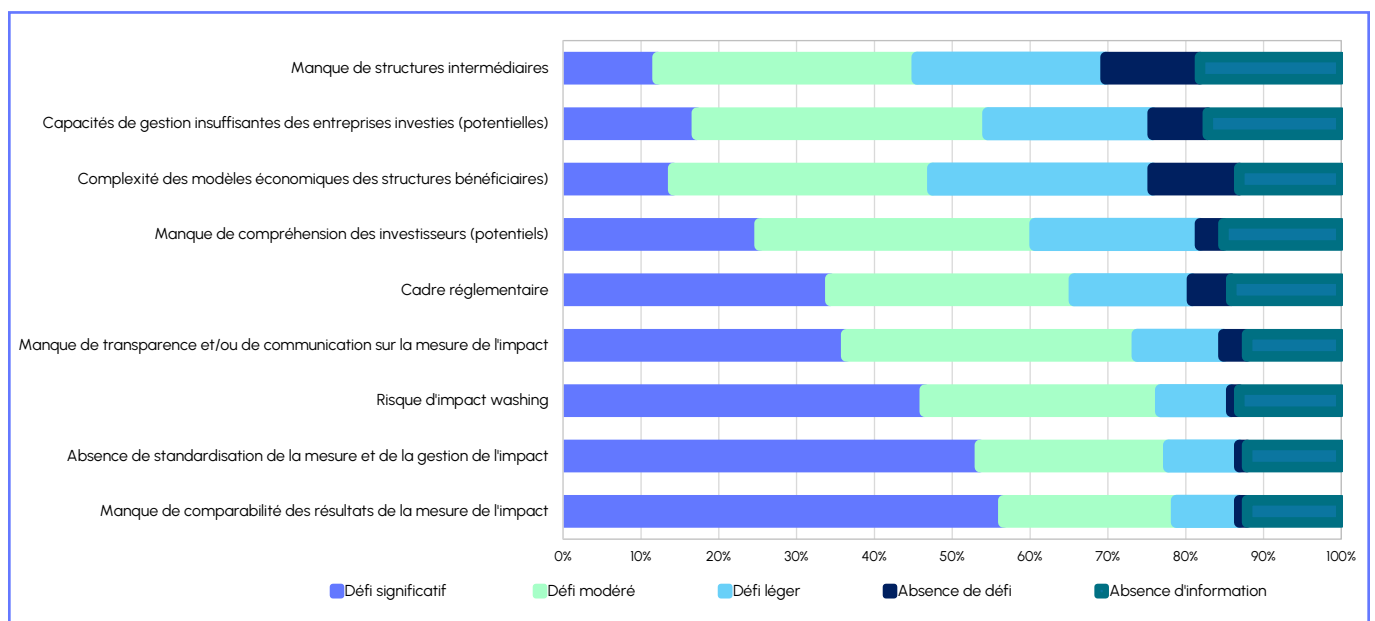


Figure 13 : Répartition des acteurs selon leur perception des défis du secteur

• Moteurs identifiés par les acteurs de l'impact :

Les moteurs /facilitateurs qui pourraient influencer la croissance du secteur de l'investissement d'impact sont les suivants :

- Renforcement des compétences en gestion de l'impact dans le secteur financier (81 réponses) : L'amélioration des compétences et des outils est considérée comme clé pour maximiser l'impact.
- Augmentation de la présence des investisseurs institutionnels (79 réponses) : les investisseurs institutionnels sont perçus comme des acteurs clés pour élargir la portée de la finance à impact grâce à leurs capacités financières.
- Renforcer l'écosystème grâce à une collaboration multipartite (78 réponses) : la collaboration entre différents acteurs (public, privé, ONG) est vue comme cruciale pour développer des solutions innovantes.

Ces résultats mettent en évidence une demande pour des approches collaboratives et structurées.

4.2 - Appels à l'action

• Panorama de la Finance à Impact 2024 : une année de transformation

L'édition 2024 marque un tournant avec l'intégration des investissements cotés, élargissant ainsi la vision du marché de la finance à impact en France. L'augmentation du nombre de répondants témoigne de l'intérêt croissant des acteurs pour cette initiative portée par le GSG France. Par ailleurs, la diversité des participants mise en lumière dans ce panorama illustre la richesse et le dynamisme du marché de l'impact français.

Malgré les défis, les progrès réalisés soulignent l'engagement des acteurs à générer un impact positif tangible. Une majorité d'entre eux estime que le renforcement des compétences en gestion de l'impact, associé à une collaboration multipartite, pourrait accélérer la croissance de l'investissement à impact en France.

Appels à l'action du GSG France :

- Poursuivre les réflexions collectives pour arrêter une position sur la manière de mesurer l'impact généré par les actifs cotés.
- Renforcer les efforts pour aligner les pratiques avec les cadres européens et nationaux.
- Encourager la transparence des données pour renforcer la crédibilité et l'efficacité du secteur.

Cette édition appelle à une mobilisation accrue pour poser les bases d'un marché de la finance à impact durable, transparent et en pleine maturité.

Annexes

Glossaire

ESS : Économie Sociale et Solidaire – Ensemble des entreprises, organisations et activités définies par la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS (Art. 1 et Art 2.), c'est-à-dire des coopératives, mutuelles, fondations, une partie des associations, ainsi que des entreprises sous statut commercial mais respectant les principes de l'ESS.

IMP : Impact Management Project – Ensemble de normes, résultant de travaux réalisés de 2016 à 2018 par une communauté de praticiens composée de plus de 3 000 entreprises et investisseurs, destinées à fournir une logique commune pour aider les entreprises et les investisseurs à comprendre leurs impacts sur les personnes et la planète. Ces ressources sont aujourd'hui hébergées par l'Impact Frontiers.

IRIS + : Cadre développé par le Global Impact Investing Network (GIIN) dans le but de promouvoir la transparence et la crédibilité dans l'utilisation des données d'impact pour la prise de décision.

LDDS : Livret de Développement Durable et Solidaire – Produit d'épargne réglementée qui permet de contribuer au financement de la transition énergétique ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire

NEET : Not in Education, Employment or Training – Classification sociale d'une catégorie de personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation.

ODD : Objectif de Développement Durable – 17 objectifs établis par les États membres des Nations unies et assemblés dans l'Agenda 2030.

OPIM : Operating Principles for Impact Management – Cadre de référence, composé de 9 principes, destiné à permettre aux investisseurs de s'assurer que les considérations d'impact sont intégrées tout au long du cycle de vie d'un investissement. Ils ont été élaborés par la SFI, organisation du Groupe la Banque Mondiale, axée exclusivement sur le secteur privé.

PRI : Principles for Responsible Investment – 6 principes lancés par les Nations unies en 2006 et dont l'objectif est d'inciter à la généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Etude de cas 1

• Crédit Mutuel AM

Pouvez-vous nous présenter brièvement votre structure et son historique dans l'investissement à impact ?

Crédit Mutuel Asset Management est une société de gestion filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 1ère banque à mission et 1ère entreprise en France à avoir mis en place le Dividende sociétal. C'est ainsi, annuellement, 15 % du Résultat Net du Groupe affecté au mécénat, à un fonds de Révolution Environnemental et Solidaire et à la mise en place d'une offre de services bancaires et assurantiels inclusifs. Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans les ambitions de sa maison mère au travers d'une gamme de fonds complète qui associe simplicité et transparence, basée sur l'équilibre entre la recherche de performance, l'encadrement du risque et la durabilité de l'investissement. De même, au travers de son offre de fonds solidaires 90/10 et de son activité de Finance solidaire, CM-AM souhaite participer au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), porteuse de valeurs humanistes et d'une transition juste.

Qu'est-ce qui fait de vous un financeur à impact ?

Ces dernières années CM-AM a mis en place un plan de développement de la Finance solidaire en vue d'élargir le portefeuille d'investissement des structures de l'ESS. A ce jour, notre portefeuille est composé d'une trentaine de structures associatives, coopératives ou encore d'entreprises commerciales ayant opté pour l'agrément ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) lequel porte des exigences en matière de gouvernance, d'échelle des salaires et de règles de lucrativité limitée. Sur les 18 derniers mois, ce sont plus de 18 M€ qui ont été ainsi investis (capital et dettes).

Notre démarche a pour ambition de couvrir deux thématiques d'utilité sociale et/ou environnementale :

- La « réparation » : englobant l'ensemble des thématiques d'inclusion (accès à l'habitat, à la formation, à la santé, ...)
- La « transformation » : regroupant les thématiques liées à la transition écologique, à l'économie circulaire ou encore au développement de liens sociaux (tiers lieux) en particulier dans les territoires.

Notre démarche d'utilité sociale repose par ailleurs sur les 3 piliers de l'impact que sont l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure. Dans ce cadre, chaque structure investie fait l'objet d'un suivi au fil de l'eau qui repose, entre autres, sur des indicateurs extra-financiers et d'impact.

Philippe POIRE, Responsable de la finance Solidaire, Crédit Mutuel AM



Etude de cas 2

• Sycomore AM

Présentez votre structure

Sycomore AM est une société de gestion d'actif française fondée en 2001 et affiliée au Groupe Generali depuis 2019. Depuis 2020, Sycomore AM est entreprise à mission labélisée B Corp, sa raison d'être : investir pour une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de ses parties prenantes. Sa mission : humaniser l'investissement. Sycomore AM est reconnue pour son leadership dans l'Investissement Socialement Responsable, et pour l'attention qu'elle porte à la recherche d'impacts, notamment via une gamme de fonds thématiques engagés, catégorisés Article 9 selon SFDR.

Quels sont les défis particuliers que vous rencontrez en gérant un encours conséquent avec de nombreux fonds à impact (coté et non coté) ?

Notre gamme de fonds à impact représentait à fin 2023 un peu plus de 2 Mds € d'actifs sous gestion, soit plus de 25 % de nos encours.

En tant qu'investisseur en actions et obligations cotées sur les marchés réglementés, l'un de nos principaux défis est d'être en mesure d'évaluer la capacité des entreprises à générer des impacts environnementaux et sociaux nets positifs à la hauteur des défis sociaux et environnementaux actuels. A ce titre, nous avons développé des méthodologies robustes afin d'objectiver autant que possible nos décisions d'investissement (voir ci-dessous). Il reste ensuite à convaincre que ces outils d'analyse, non reconnus à l'échelle de standards aujourd'hui, servent les objectifs d'impact recherchés. En attendant, la transparence sur nos investissements en ligne à ligne permet à nos clients d'identifier les entreprises sélectionnées via ces outils.

Un autre défi souvent mis en exergue est l'aptitude d'un investisseur présent sur les marchés cotés à démontrer sa propre valeur ajoutée dans la génération d'impacts (ou son additionnalité). Chez Sycomore AM, l'engagement actionnarial s'inscrit au cœur de notre mission. Nous œuvrons auprès des dirigeants et des conseils d'administration, soit individuellement, soit aux côtés d'autres investisseurs, pour accélérer la transformation des modèles économiques au service de la génération d'impacts positifs nets.

Quelle démarche de mesure et gestion de l'impact avez-vous mise en place ?

Sycomore AM a progressivement développé sa gamme de fonds à impact. La première étape a été de s'interroger sur la nature des impacts recherchés et sur la manière de les évaluer le plus objectivement possible, et ce, pour chacune de nos solutions d'investissement. C'est dans ce cadre que nous avons élaboré plusieurs cadres méthodologiques :

- La Net Environmental Contribution, codéveloppée avec ICare et Quantis,
- La Contribution sociétale des produits et services, développée par nos analystes ESG,
- The Good Jobs Rating, en réponse aux défis de l'ODD8, codéveloppé avec The Good Economy,
- La Charte Tech Responsable, codéveloppée avec Revaïa.

Notre premier engagement est la transparence sur les méthodologies utilisées pour identifier les investissements à impact. Notre second engagement est de développer une démarche d'impact à l'échelle de la société de gestion (au-delà de notre gamme de fonds à impacts) et de rendre compte de ses résultats : notre statut d'entreprise à mission et nos rapports de durabilité et d'engagement actionnarial en témoignent.

Vous avez mentionné l'utilisation de la grille de l'IFD et IMP comme référentiels. Pourquoi avez-vous choisi ces référentiels spécifiques et comment s'alignent-ils avec vos objectifs d'impact ?

Lorsque nous avons formalisé notre démarche de recherche d'impacts en 2020, nous nous sommes appuyés sur la grille de l'IMP pour classer nos fonds. En effet, les outils développés par l'IMP proposent des critères précis permettant de qualifier l'échelle d'impact d'une stratégie d'investissement. Nous utilisons toujours cette grille dans notre rapport de durabilité et d'engagement actionnarial.

Quant à la grille de l'IFD, nous l'avons testée sur plusieurs de nos fonds et elle permet, d'une part, de positionner nos fonds et leurs démarches d'impact par rapport à une grille d'évaluation de Place et, d'autre part, d'identifier nos axes d'amélioration.

Anne-Claire IMPERIALE, Directrice Durabilité - Sycomore AM



Etude de cas 3 : RING

Présentez votre structure

La mission de Ring Capital est de diriger activement les capitaux vers des solutions essentielles répondant à des défis sociaux et environnementaux majeurs. Nous accompagnons les entrepreneurs à grandir en alignant l'impact et la performance financière. Nous gérons 400m€ avec cinq véhicules : Altitude (growth impact), Mission (VC impact), GENERATIONS (seed impact), Ring Africa (early stage impact en Afrique francophone), et Ring Foundation (venture philanthropy).

Quels sont les principaux défis que vous rencontrez pour aligner les intérêts des investisseurs avec vos objectifs d'impact ?

Notre stratégie repose sur la définition de KPIs d'impact, pour chaque participation, via des 'Business Plans Impact'. Nous alignons performance financière et extra-financière en conditionnant 50 % du carried interest et jusqu'à 20 % de la rémunération variable des dirigeants à ces KPIs, qui sont audités chaque année par un tiers. Les KPIs choisis doivent être à la fois suffisamment précis pour incarner la mission de l'entreprise, et suffisamment englobants pour s'adapter à des entreprises jeunes et en forte croissance. L'alignement avec nos propres investisseurs nécessite de la pédagogie en amont, notamment pour distinguer impact et ESG, et nous les engageons continuellement, notamment en leur faisant valider les KPIs de toutes nos participations.

Comment parvenez-vous à concilier les objectifs de rendement financier et d'impact social/ environnemental dans vos investissements ?

Une partie de notre accompagnement stratégique consiste à aider les participations à maximiser l'alignement entre leur business model et leur impact. Les entreprises à impact, intégrant les défis sociaux et environnementaux dans leur modèle, renforcent leur impact par une croissance forte et pérenne. Leur résilience leur donne souvent une longueur d'avance sur les entreprises conventionnelles, offrant des performances globalement attractives et permettant de réaliser des sorties réussies pour leurs investisseurs.

Quelles pratiques innovantes ou stratégies avez-vous mises en place pour surmonter ces défis ?

Notre stratégie est de soutenir le développement des entreprises pour maximiser leur impact et concomitamment leur création de valeur, avec l'engagement de toute notre équipe et de notre écosystème sur des aspects stratégiques, commerciaux, etc. Notre « additionnalité » sert de catalyseur via un soutien financier et extra-financier. Pour les projets n'ayant pas de business model, Ring Foundation, notre fonds de dotation, soutient les entrepreneurs associatifs et sociaux à fort impact grâce à la venture philanthropy.



**Nicolas CELIER, Cofondateur
et Managing Partner de Ring Capital,
Membre du Conseil d'Administration de France Invest**

**Servane METZGER-CORRIGOU,
Chief Impact Officer de Ring Capital**

Etude de cas 4 : OFI Invest AM

Présentez votre structure

Ofi Invest Asset Management est une société du groupe Ofi Invest, pôle de gestion d'actifs et l'une des 4 marques d'Aéma Groupe aux côtés de Macif, Abeille Assurances et AÉSIO mutuelle. Ofi Invest Asset Management compte 181,2 milliards d'euros d'actifs à fin 2023* et plus de 400 collaborateurs, au service d'investisseurs institutionnels et particuliers servis par des réseaux et partenaires de distribution, en France et à l'international.

Vous affirmez que l'impact reste une niche et que cela rend difficile son développement par rapport à une gestion plus classique, d'autant plus qu'il y a davantage de contrainte dans l'univers des investissements cotés. Pouvez-vous élaborer ce point ?

Depuis 2020, Ofi Invest AM offre une gamme de fonds à impact, ACT4 qui vise à la fois un objectif de performance et un impact positif aligné sur les cibles des ODD des Nations Unies. La méthodologie appliquée au monde des actions cotées conserve les 3 grands principes de l'intentionnalité, l'additionalité et la mesure. Elle cherche à répondre avec transparence et cohérence pour juger de la contribution positive d'un émetteur au développement durable. « MissionFor » est notre lecture sur l'intentionnalité qui qualifie la formalisation de la mission faite par l'émetteur, son intégration dans la stratégie et la gouvernance. L'additionalité relève du dialogue et de l'engagement des équipes de gestion et ISR auprès de l'émetteur. C'est l'étape la plus difficile à justifier sur un actif coté en comparaison des projets issus du non coté. Evaluer l'impact de notre investissement sur des liens de causalité demeure une étape encore perfectible. La définition même de l'engagement, ses objectifs, ses critères et décisions d'investissement qui en découlera pour le fonds à impact sont le prochain palier à franchir. Une définition concertée de place et partagée par la communauté financière serait un atout de crédibilité et de visibilité pour la classe d'actifs.

Quels efforts spécifiques votre organisation a-t-elle déployés pour répondre à ces défis ?

Le défi d'intégrité requis par l'impact investing, de transparence, de mesure, a réclamé des moyens humains engagés sur l'amélioration continue de nos outils et la qualité de nos indicateurs. Les équipes d'Ofi Invest AM sont investies dans les groupes de travail de place sur l'impact et plus récemment sur la taxonomie sociale. Avec la gamme ACT4, Ofi Invest AM veut activement participer à l'élaboration des standards de référence dans l'environnement réglementaire qui « anime » l'ISR.

Béryl BOUVIER DI NOTA, Responsable des gestions Impact - OFI Invest AM

Valérie DEMEURE, Directrice de l'analyse ESG - OFI Invest AM



Etude de cas 5

• Microfinance Solidaire

Pouvez-vous nous présenter brièvement votre structure et son approche en matière de soutien aux bénéficiaires finaux ?

L'Investissement à Impact par Entrepreneurs du Monde regroupe deux sociétés par actions simplifiées (SAS) : Microfinance Solidaire, créée en 2010, et InVestisseurs Solidaires, créée en 2021.

Avec 25 années d'expérience, l'association Entrepreneurs du Monde crée et incube des entreprises sociales en Afrique, en Asie et en Haïti. A travers cinq domaines d'activité que sont la microfinance sociale, l'accès à l'énergie, l'insertion professionnelle et la création de très petites entreprises, ainsi que l'agro-entrepreneuriat, elle accompagne ces entreprises vers l'autonomie financière en leur fournissant dans un premier temps des subventions issues de dons d'organismes, d'entreprises, de fondations et de particuliers. Elle leur apporte également un appui technique en matière de méthodologie et de savoir-faire.

Pour compléter son action, Microfinance Solidaire, agréée ESUS et labellisée Finansol, apporte dans un second temps, des financements adaptés (prêts seniors, prêts subordonnés, garanties) pour soutenir la croissance de ces entreprises revêtant une forte valeur ajoutée sociale et environnementale. Celles-ci, dédiées aux familles les plus pauvres et les plus isolées, œuvrent chaque jour pour l'inclusion financière et l'accès aux biens et services essentiels (micro-crédit, épargne, assurance, formation, cuisson propre, éclairage) afin qu'elles améliorent leurs conditions de vie.

Enfin, InVestisseurs Solidaires, société également agréée ESUS, finance les fonds propres de ces entreprises sociales ayant atteint l'équilibre financier afin de leur permettre de changer d'échelle et toucher toujours plus de bénéficiaires. Cette consolidation financière apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire à leur pérennité.

Comment sélectionnez-vous les entreprises solidaires qui bénéficient de vos financements ?

Au-delà d'accompagner l'activité d'Entrepreneurs du Monde, Microfinance Solidaire finance d'autres entreprises sociales qui évoluent dans tous les secteurs d'activités dans la mesure où elles contribuent à l'inclusion financière et/ou à l'accès aux services essentiels des familles très pauvres dans les pays en développement. Ces entreprises sociales doivent en tout état de cause répondre à des exigences de performance sociale et environnementale en adéquation avec les critères définis au préalable par Entrepreneurs du Monde. Par ailleurs, chaque entreprise sociale soutenue devra se conformer à la charte éthique d'Entrepreneurs du Monde.

Microfinance Solidaire se positionne comme étant un fonds capable d'accompagner, à travers ses financements, des entreprises sociales en création, en croissance et en changement d'échelle.

Quelles sont les principales caractéristiques que vous recherchez chez ces entreprises pour garantir un impact positif ?

Pour garantir l'impact positif de son action, Microfinance Solidaire recherche des entreprises à forte mission sociale et environnementale, capables de maintenir et de multiplier leur impact sur le long terme, et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Un modèle économique viable et détention d'une stratégie sociale et environnementale solide.
- Un ciblage des populations vulnérables, isolées, et vivant dans des conditions de vie précaires.
- Des produits et services proposés spécifiques aux femmes, aux agriculteurs, aux entrepreneurs vivant en milieu rural et innovants.
- Des indicateurs de performance sociale et environnementale définis et mesurés.
- Une amélioration effective des conditions de vie des bénéficiaires constaté grâce à notre service de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale.

Fathi NOUIRA, Président, Directeur des Opérations, Microfinance Solidaire

Ariane OPOSSI, Chargée de suivi des Partenariats, Microfinance Solidaire

Laure BILLION, Responsable Juridique, Microfinance Solidaire



Etude de cas 6

• Investisseurs et Partenaires

Pouvez-vous nous présenter brièvement votre structure et son historique dans l'investissement à impact ?

Fondé en 2002, I&P est un groupe pionnier dans l'investissement à impact. Depuis plus de 20 ans, porté par la conviction que l'entrepreneuriat africain est un moteur essentiel de croissance durable et inclusive, nous investissons dans des petites et moyennes entreprises (PME) africaines et nous appuyons les acteurs de l'écosystème (fonds d'investissement, structures d'appui à l'entrepreneuriat, incubateurs, etc.). À ce jour, I&P a financé et accompagné plus de 330 entreprises dans une vingtaine de pays, leur offrant un soutien financier mais aussi stratégique et technique.

Quelles sont les particularités de cette région pour vos investissements à impact ? / Pourquoi avez-vous choisi de concentrer une grande partie de vos investissements dans cette région ?

Le continent africain, et particulièrement les pays d'Afrique francophone, est une région où l'accès au financement reste extrêmement limité, en particulier pour les PME, qui sont souvent perçues comme des investissements trop risqués et/ou peu rentables. Dans ces marchés dits de frontière, les besoins de financement sont pourtant considérables. En concentrant nos efforts en Afrique, nous visons à combler ce déficit de financement et à soutenir des entreprises qui créent des emplois, fournissent des biens et services essentiels, et encouragent un développement économique durable.

Pouvez-vous partager un exemple de succès d'une entreprise soutenue par I&P et les impacts qu'elle a eu sur sa communauté ?

Créée en 2012 et financée depuis 2022 par I&P, HERi Madagascar est spécialisée dans la distribution et le financement de solutions d'énergies solaires dans les zones rurales de Madagascar. L'entreprise opère via un réseau de kiosques énergétiques, de distributeurs et d'agents de vente en porte-à-porte, qui louent et vendent des lampes et kits solaires. HERi est une entreprise à fort impact social et environnemental, contribuant au développement durable en fournissant une énergie propre et accessible dans un pays où le taux d'électrification est à 16 %. Le partenariat avec I&P vise notamment à renforcer le système Pay-as-you-go et à créer des emplois dans les zones les plus reculées de Madagascar.

Clémence BOURRIN, Directrice Communication et Relations Extérieures, I&P



Liste des acteurs inclus dans le Panorama de la Finance à Impact 2024

123 Investment Managers	Energie Partagée Investissement	LITA.co
A Plus Finance	Engie Rassembleurs d'Energies	Macif Impact ESS
AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs	Esfin Gestion (Crédit Coopératif)	MAIF
Allianz Global Investors	Estari Management	MAIF Impact
Alter Equity	Eutopia Gestion Sas	makesense
Amundi	Fadev	Mandarine Gestion
Andera Partners	FAMAE Impact	Microfinance Solidaire
APICIL AM	FemuQui	Mirova
Arkea Capital	Five Arrows Managers	Novaxia Investissement
Arkea Investment Services	Founders Future	Ofi invest AM
Autonomie et Solidarité	France Active Investissement	Ostrum AM
AXA Investment Managers S.A.	FrenchFood Capital	Phitrust Impact Investors
Banque Hottinguer	Garrigue	Phitrust Partenaires
BDF Gestion	Gay-Lussac Gestion	Proparco
BFT Investment Managers	GENEO Capital Entrepreneur	Raise
BNP Paribas AM	Generali Vie	Renault
BNP Paribas Real Estate Investment Management	Go Capital	RGREEN INVEST
CIGALES	Herrikoa	Ring
Citizen Capital	Idia	Schneider Electric Energy Access
Colam Impact	lÉS Initiatives pour une Economie Solidaire	Schneider Electric Energy Access ASIE
Covéa Finance	Impact Expansion Management	Shift4Good
Crédit Coopératif	Impact Partners	SIDI
Crédit Mutuel AM	Inco Ventures	Sienna Gestion
Danone Communities	Inpulse Investment Manager	Starquest
Département Cohésion Sociale et territoriale de la Direction de l'investissement de la Caisse des Dépôts et Consignations	Investir et Plus	Swen Capital Partners
Dorval AM	Investisseurs et Partenaires	Swiss Life Asset Managers France
Ecofi	Iroko	Sycomore AM
Educapital	Janngo Capital Partners SAS	Tikehau Capital Advisors
Eiffel Investment Group	La Banque Postale AM	UI Investissement
ELEVA Capital	La Financière de l'Echiquier	Via ID
	La Financière Responsable	Weinberg Capital Partners
	La Nef	

Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous les contributeurs et leurs structures, pour leur concours de longue date, sans qui ce panorama n'aurait pu exister, aux équipes de FAIR, FIR et France Invest en particulier : Astride Ashale, Valentin Laigne, Martina Mettgenberg, Thiên-Minh Polodna et Clémence Vaugelade, ainsi que Marjolaine Vermorel pour la mise en page de la production.

